



SYSTÈME DES PÉNALITÉS DE LA LIGUE DE DEKHOCKEY LONGUEUIL

(Remerciement à Dekhockey Rive-Sud - M. Richard)

Table des matières

SECTION : SYSTÈME DES PÉNALITÉS	3
Règlement 70 - Les pénalités mineurs VIOLENTES ET NON-VIOLENTES	3
Règlement 71 - Temps des pénalités.....	3
Règlement 72 - Classement des pénalités.....	3
Règlement 73 - Décerner des pénalités.....	3
Règlement 74 - Purger des pénalités.....	3
Règlement 75 - Pénalité au gardien de but.....	4
Règlement 76 - Pénalité à retardement.....	4
Règlement 77 - Appeler une pénalité	5
Règlement 78 - Comment faire un tir de pénalité.....	5

SECTION : SYSTÈME DES PÉNALITÉS

Règlement 70 - Les pénalités mineurs VIOLENTES ET NON-VIOLENTES

- a. Les pénalités mineures exclus sont les codes 80 à 99
- b. Les pénalités mineures non-violentes sont les codes 100 à 109
- c. Les pénalités mineures violentes sont les codes 110 à 119

Règlement 71 - Temps des pénalités

MINEURE : 1 MINUTE

MAJEURE : 2.5 MINUTES (À confirmer – Sujet à changer et interprétation de l'arbitre)

MAUVAISE COND. : 5 MINUTES

Règlement 72 - Classement des pénalités

Les pénalités doivent être classées de la façon suivante : Mineure, double mineure, majeure, mauvaise conduite, inconduite de partie, grossière inconduite, match, tir de pénalité

Règlement 73 - Décerner des pénalités

- a. Une pénalité peut être décernée en tout temps lorsqu'une infraction est commise, peu importe si le jeu est en progression ou pas.
- b. Si une infraction se produit après la conclusion d'une partie, une pénalité doit être décernée même si cette infraction se produit à l'extérieur de la surface de jeu.

Règlement 74 - Purger des pénalités

- a. Toutes les pénalités, à l'exception du tir de pénalité, doivent être attribuées sous forme de temps de jeu.
- b. Lorsque le règlement stipule que le responsable d'une équipe doit désigner un joueur pour servir une pénalité et que ce dernier refuse de nommer un joueur, l'arbitre se chargera lui-même de sélectionner le joueur devant servir la pénalité.
- c. Un joueur qui est au banc des punitions et qui doit être remplacé par un joueur lorsque sa punition aura été écoulee, devra le faire en passant par la surface de jeu et le changement sera fait seulement lorsqu'il aura atteint le banc des joueurs. Selon la procédure établie.
- d. Tout joueur, à l'exception du gardien de but, recevant une pénalité mineure doit prendre place sur le banc des punitions pour la durée de la pénalité, et aucun autre joueur ne peut le remplacer.
- e. Lorsqu'une équipe est en désavantage à cause d'une ou plusieurs mineures ou de banc, et que l'équipe adverse compte un but, la première pénalité ayant été décernée prend fin immédiatement. Si un joueur a reçu une double mineure seulement la première pénalité prend fin.

- f. Des pénalités mineures ou de banc simultanées à chacune des équipes ne produisent pas d'avantage numérique, les pénalités se poursuivent, peu importe le nombre de buts comptés par une équipe ou l'autre.
- g. Tout joueur, à l'exception du gardien de but, recevant une première pénalité majeure dans une rencontre, doit prendre place sur le banc des pénalités pour la durée de l'infraction, et aucun autre joueur ne peut le remplacer.
- h. Lorsqu'un joueur reçoit une pénalité mineure et une pénalité majeure en même temps, la majeure doit d'abord être servie. Ce joueur ne peut retourner sur la surface alors qu'il sert sa pénalité majeure même si l'équipe adverse compte un but. Cependant, lorsque sa pénalité majeure est terminée, et qu'il purge sa pénalité mineure et peut retourner au jeu si l'équipe adverse compte un but.
- i. Lorsque des pénalités simultanées de durées égales, incluant une pénalité majeure, sont imposées contre des joueurs des deux équipes, les joueurs punis doivent prendre place au banc des pénalités et ceux-ci ne peuvent quitter ce banc avant que leurs pénalités respectives ne soient expirées, lors d'un arrêt du jeu. D'autres joueurs doivent immédiatement venir servir les pénalités majeures excédantes, infligées à chaque équipe. Les joueurs servant les pénalités excédantes ne sont pas touchés par le règlement des pénalités à retardement. Ils servent toutes leurs pénalités de façon simultanées. Lorsque l'on doit déterminer lequel des joueurs punis doit servir la pénalité à retardement, le premier joueur ayant été pris en défaut par l'arbitre doit être désigné, par ce dernier, comme étant celui qui servira la pénalité à retardement, (5 contre 5).

Règlement 75 - Pénalité au gardien de but.

- a. Un gardien de but ne peut servir lui-même une pénalité mineure, majeure ou de mauvaise conduite. On devra plutôt utiliser un joueur de son équipe, étant sur la surface de jeu au moment de l'infraction, afin de servir la pénalité. Ce joueur devra être désigné par le responsable de l'équipe fautive, en utilisant le capitaine d'équipe ou un assistant pour dévoiler l'identité du joueur.
- b. Si un gardien reçoit une deuxième pénalité majeure dans une même partie, il reçoit automatiquement une pénalité d'inconduite de partie.
- c. Un gardien substitut peut remplacer un gardien régulier qui a reçu une pénalité d'inconduite de partie ou de match. Lorsqu'on ne dispose plus de gardien substitut enregistré sur l'alignement de l'équipe, un joueur participant à la rencontre peut remplacer le gardien de but. Celui-ci est désigné par le responsable de l'équipe, en utilisant le capitaine ou assistant pour dévoiler l'identité du joueur. L'équipe dispose de une minute pour décider si le joueur désigné va endosser ou non l'équipement complet du gardien. Si la décision est non, le jeu reprend immédiatement. Si l'équipe identifie un joueur pour endosser l'équipement de gardien de but, ce joueur disposera alors de 5 minutes supplémentaires pour s'habiller.

Règlement 76 - Pénalité à retardement

- a. Si un troisième joueur devait être puni pendant que deux autres joueurs de cette équipe écoulent déjà des pénalités, le temps de la pénalité de ce troisième joueur ne doit pas débuter avant que ne se termine l'une des deux premières pénalités. Néanmoins, le troisième joueur puni doit se rapporter au banc des pénalités. Dès qu'il reçoit sa punition, il est remplacé sur la surface de jeu par un autre joueur de son équipe.
- b. Lorsque les pénalités sont expirées et que l'équipe punie peut aligner quatre joueurs ou plus sur la surface de jeu, le chronométrateur permet aux joueurs

- punis de retourner sur la surface de jeu, dans l'ordre où se terminent leurs pénalités respectives.
- c. Lorsque les pénalités de deux joueurs d'une même équipe prennent fin en même temps, le premier joueur à revenir sur la surface est celui qui est inscrit en premier sur la feuille de pointage.
 - d. Lorsqu'une pénalité majeure et une pénalité mineure sont infligées à deux joueurs différents de la même équipe, le chronométreur doit enregistrer la pénalité majeure comme étant la première décernée.

Règlement 77 - Appeler une pénalité

- a. L'arbitre doit siffler immédiatement et indiquer la pénalité si un joueur de l'équipe en contrôle de la balle, commet une infraction sur un règlement devant entraîner une pénalité mineure, majeure, mineure de banc, inconduite ou pénalité de match. La mise en jeu suivante doit être effectuée à l'endroit où le jeu a été arrêté, à moins que l'arrêt de jeu ait été provoqué dans le territoire offensif du joueur puni. Dans ce cas, la mise en jeu doit être faite dans le territoire défensif, au point de mise en jeu adjacent à la ligne centrale.
- b. Si un joueur de l'équipe qui n'est pas en contrôle de la balle commet une infraction, l'arbitre doit signifier la pénalité en levant le bras. Le jeu doit tout de même se poursuivre jusqu'à ce que l'équipe, prise en défaut prenne contrôle de la balle. À ce moment, l'arbitre siffle et décerne la pénalité.
- c. Si la pénalité à être infligée est une pénalité mineure ou un tir de pénalité et qu'un but est compté par l'équipe non-fautive, la pénalité mineure doit être annulée si aucune autre pénalité n'est déjà purgée. Dans le cas contraire, la première pénalité décernée prend fin et la punition à retardement est imposée. Les pénalités majeures ou de match doivent par contre être infligées peu importe s'il y a but ou non.
- d. Si une infraction est commise par le même joueur avant ou après que l'arbitre siffle l'arrêt du jeu, ce joueur doit servir cette ou ces infractions.
- e. Une pénalité de banc doit être imposée à l'équipe d'un joueur puni qui ne se rend pas immédiatement au banc des punitions afin de servir sa pénalité.

Règlement 78 - Comment faire un tir de pénalité.

- a. Un tir de pénalité accordé par l'arbitre doit être effectué comme suit : l'arbitre va informer les équipes le nom du joueur désigné par lui-même ou sélectionné par l'équipe appelée à effectuer le lancer (selon le cas). L'arbitre place la balle sur le point central de mise en jeu et le joueur désigné va, au signal de l'arbitre, entreprendre sa descente et tenter de déjouer le gardien de but adverse. La balle doit constamment être en mouvement en direction de la ligne de but adverse. Dès qu'un tir est effectué, le jeu est considéré comme étant complété.
- b. Le gardien doit demeurer dans son enceinte jusqu'à ce que la balle traverse la ligne de dégagement. En cas de violation de ce règlement, le lancer peut être repris à nouveau. Le gardien de but peut tenter d'arrêter la balle de toutes les façons, sauf en lançant son bâton au tout autre objet. Dans un cas semblable, le but doit être accordé.
- c. Si au moment où un tir de pénalité est accordé, le gardien de but avait été retiré de son filet afin d'être substitué par un autre joueur, il peut retourner à son but afin de faire face au tir.
- d. Durant le tir de pénalité, les joueurs des deux équipes doivent demeurer près des bandes de côté, de l'autre côté de ligne centrale. Aucun joueur de l'équipe adverse ne peut interférer, d'aucune manière, le joueur qui effectue le tir de pénalité.

- e. Si un but est compté sur un tir de pénalité, la mise en jeu s'effectue au centre de la surface de jeu. S'il n'y a pas de but, la mise en jeu s'effectue à l'un des points de mise en jeu d'extrémité, dans le territoire où le tir de pénalité a été exécuté.
- f. Le temps requis pour effectuer le tir de pénalité, ne doit pas être inclus à l'intérieur du temps régulier ou de prolongation d'une partie. Si l'infraction est à retardement et que le temps de la partie se termine avant que ne soit appelée la pénalité, le tir de pénalité devra être effectué de toute façon.
- g. Si l'infraction occasionnant le tir de pénalité provoque habituellement une pénalité mineure, peu importe s'il y a but ou non, aucune pénalité mineure ne devra être servie. Par contre la pénalité devra être inscrite sur la feuille de pointage.
- h. Si en raison du peu de temps à jouer dans la partie ou en raison de pénalités déjà imposées, la pénalité mineure infligée à un joueur ayant déplacé le poteau du but ne peut être servie complètement en temps régulier ou en prolongation, un tir de pénalité devra être accordé contre l'équipe fautive.
- i. Si une infraction contre un joueur mène à un tir de pénalité, c'est ce même joueur qui doit l'exécuter. Dans tout autre cas, le responsable d'équipe devra désigner un joueur de son choix, qui était sur la surface lorsque l'infraction a été signalée.